

Objectif : JO !

Paris accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024. Et comme pour toute épreuve sportive, cet événement historique se prépare. Chaque territoire est invité à s'y associer, à diffuser les valeurs de l'olympisme, mais aussi à encourager la pratique sportive, tout en mettant en avant ses atouts.

C'est pourquoi l'Agglo, la Ville de Guéret, le Département, la Région, l'État et Creuse Oxygène se saisissent de cette opportunité pour construire un projet fédérateur et cohérent d'accueil de délégations olympiques : « Guéret, ville pré-olympique ». Les Monts de Guéret offrant de nombreux atouts pouvant séduire les athlètes étrangers en quête de terrains pour un entraînement de haut-niveau, la Communauté d'Agglomération a sollicité le label « Terre de Jeux »* afin de s'associer à cet événement mondial.

Aussi, dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse, le Grand Guéret souhaite contribuer à la candidature de la Ville de Guéret pour l'obtention du label Guéret « Centre de préparation aux Jeux ». Ce projet intègre notamment la rénovation du centre d'hébergement IRFJS dédié aux sportifs et l'aménagement d'une piste VTT aux caractéristiques identiques à celles que les athlètes trouveront en 2024 à Saint-Quentin-en-Yvelines. En cas d'obtention de ce second label, l'Agglo serait chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage, puis l'exploitation de la piste VTT.

* Le label « Terre de Jeux 2024 » a vocation à faire reconnaître un statut distinctif à toutes les collectivités territoriales et acteurs du mouvement sportif qui s'engageront par leurs initiatives en faveur de leurs populations et leurs programmes de terrain à faire vivre le projet Paris 2024, sur leurs territoires et par leurs instances et leurs membres, dans les cinq années à venir.

www.sportsnature-montsdegueret.com

INSERTION

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée : où en est-on ?

En avril dernier, les élus municipaux du territoire de projet (Grand Guéret et Portes de la Creuse en Marche) se sont réunis afin de déterminer le périmètre d'expérimentation correspondant aux conditions fixées par l'association nationale. Il a ainsi été décidé de s'appuyer sur les communes volontaires et les maires désireux de s'investir dans cet ambitieux projet.



Voici les communes qui ont choisi de s'y impliquer activement : Ajain, Bonnat, Champsanglard, Châtelus-Malvaleix, Guéret (quartier Albatros), Jalesches, Méasnes, Mortroux, Moutier-Malcard, Roches, Saint-Fiel, Saint-Laurent, Saint-Vaury, Savennes. Cela pourrait alors concerner 370 personnes privées durablement d'emploi, identifiées par Pôle Emploi sur l'ensemble du territoire engagé. La fin de l'année sera dédiée à la mobilisation des volontaires. Ainsi, une série de réunions publiques sera prochainement organisée (voir calendrier ci-contre) afin d'informer tous ceux souhaitant s'engager dans ce projet, ce qui donnerait aux personnes privées d'emploi l'assurance d'obtenir un emploi au SMIC.

Le projet vous intéresse et vous souhaitez vous impliquer dans sa mise en œuvre ?
→ **N'hésitez pas à contacter l'une des communes volontaires, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ou la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche :** www.agglo-grandgueret.fr - 05 55 41 04 48
www.portesdelacreuseenmarche.fr - 05 55 80 88 01

- Fermeture annuelle du Parc Aventure de Chabrières et de la Tyrolienne géante à partir de novembre
- Réunions publiques Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée à partir du 18 novembre
- Saperlipetons du 19 au 30 novembre à la BM
- 13^e Marché de Noël au Parc Animalier des Monts de Guéret les 7 et 8 décembre
- Le Grand Guéret soutient LABEL CREUSE, événement organisé par les Jeunes Agriculteurs 23, afin de promouvoir les filières locales. Le 30 novembre 2019, hall de l'Agriculture, rue de Pommeil à Guéret



À NOTER
DANS
VOS AGENDAS

GRAND GUÉRET

La lettre

Automne 2019

© M. TIJERAS

TRANSPORTS

Retour sur le comité d'usagers agglo'Bus

Permettre aux usagers du réseau et aux acteurs du transport public d'exprimer leurs avis et besoins, tel est l'objectif de ce rendez-vous annuel, organisé le 22 juin dernier, pour la 5^e année consécutive.

Riche en échanges, le comité d'usagers a permis cette année de souligner :

- les évolutions du réseau et de ses 7 lignes urbaines ;
- la gestion des circuits de transport scolaire (39 circuits pour 550 élèves) et la prise en charge des familles (inscriptions, gestion des demandes particulières et facturation) ;
- les investissements avec la mise en accessibilité de 5 arrêts urbains supplémentaires (Maïndigour, Léo Lagrange, Charles de Gaulle, Charsat et Place du Marché).

Les usagers ont également formulé des demandes particulières, actuellement en cours d'étude pour l'évolution du réseau en 2020 :

- un service de transport urbain complémentaire, à savoir une ligne régulière sur le secteur de Champegaud et Rochefort à Guéret ;
- une fréquence supplémentaire le samedi entre la place Bonnyaud et la résidence Anna Quinquaud.

Pour les mois à venir, l'un des objectifs principaux est de stabiliser le réseau urbain, tout en poursuivant sa mise en accessibilité (Docteur Chantrelle, La Châtaigneraie, Poitou). Notons qu'un nouveau véhicule a rejoint la flotte circulant dans Guéret. Concernant le Transport à la Demande, une campagne de fourniture et de pose d'abribus en milieu rural est lancée et concerne les centre-bourgs de La Chapelle-Taillefert, Saint-Victor-en-Marche, Saint-Fiel, La Saunière et Peyrabout.

Contact : Espace Mobilité - 05 55 51 91 91 - www.grandgueretmobilite.fr



Il y a 10 ans, André Lejeune nous quittait. Figure tutélaire du District puis de la Com'Com de Guéret Saint-Vaury, sa rigueur, son honneur et sa gestion pleine de probité et d'intelligence étaient reconnus de tous. Nul n'a su combler le vide que tu as laissé : tu nous manques, Dédé.

Édito

La loi NOTRE impose le transfert aux intercommunalités des compétences eau et assainissement, eaux pluviales et urbaines. La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret assumera cette compétence au 1^{er} janvier 2020.

Cela représente un effort colossal en matière d'agents impliqués, de travail et d'énergie consacrés, de budget investi (300 000 €). Or, depuis 2015, tergiversations et atermoiements ne cessent d'agiter notre pays autour de cette prise de compétence.

Le Grand Guéret n'a pas demandé les charges liées à cette compétence que l'État lui impose de prendre. Nous assumerons nos responsabilités comme nous l'avons toujours fait mais de grâce, que cessent les hésitations de nos décideurs (Gouvernement, Parlement, Association des Maires de France) à deux mois de l'échéance.

Il en va de la cohérence et de la responsabilité de notre action et de nos dépenses publiques. Que chacun prenne ses responsabilités et cesse de demander le report voire l'annulation de ce transfert, ou bien qu'il soit définitivement décidé de l'annuler une fois pour toutes, mais une réelle clarification s'impose.

Il est temps de cesser les propos irresponsables et les revirements. Gouverner, c'est prévoir, c'est aussi assumer, chacun devrait s'en souvenir.

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
Conseiller Régional
Nouvelle-Aquitaine -
Délégué Economie Créative,
Innovation et Droits Culturels

Focus sur le SCIADS : un exemple dans la conduite de projets communs à l'échelle intercommunale

Depuis 2015, les services de l'État n'assurent plus l'instruction des déclarations de travaux ou des permis de construire pour les communes disposant d'une carte communale ou d'un plan local d'urbanisme (PLU).

Afin de faire face à ce désengagement de l'État, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a décidé, en 2015, de constituer un service commun, le SCIADS (Service Commun d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols), pour assurer cette mission d'instruction sur les 20 communes de son territoire dotées d'un document d'urbanisme : Ajain, Anzême, La Brionne, Bussière-Dunoise, La Chapelle-Taillefert, Guéret, Jouillat, Montaigut-le-Blanc, La Saunière, Savennes, Saint-Christophe, Sainte-Feyre, Saint-Fiel, Saint-Laurent, Saint-Léger-le-Guérotois, Saint-Sylvain-Montaigut, Saint-Sulpice-le-Guérotois, Saint-Vaury, Saint-Victor-en-Marche et Saint-Yrieix-les-Bois.

Le service communautaire a ainsi pour mission :

- d'assurer, au regard du document d'urbanisme de la commune et du code de l'urbanisme, l'instruction des demandes d'autorisation ou d'actes d'urbanisme déposés en mairie ;
- de rédiger les propositions de décision, le maire restant la seule autorité compétente pour délivrer ou refuser une autorisation d'urbanisme ;
- de conseiller les mairies et les citoyens sur tout projet de construction ou d'aménagement et sur les procédures d'urbanisme qui s'y rattachent.

Pour les autres communes, sans document d'urbanisme, l'instruction des autorisations du droit des sols reste assurée par les services de l'État.

Formulaires à télécharger sur :

www.service-public.fr ou www.agglo-grandgueret.fr à la rubrique *urbanisme/Formulaires CERFA*

Contact : Communauté d'Agglomération du Grand Guéret - 05 55 41 01 48 - instructionads@agglo-grandgueret.fr

Grand Guéret - La lettre - Automne 2019 / Editée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en octobre 2019
ISSN : ISSN 2649-1060 - Directeur de la publication : Éric CORREIA - Responsable de la rédaction et mise en page : service communication
Textes : services du Grand Guéret - Impression sur papier PEFC : Les Impressions Dumas (79) - Tirage : 16 000 exemplaires
Retrouvez la lettre en ligne sur : www.agglo-grandgueret.fr. Pour la recevoir, écrivez à : service.communication@agglo-grandgueret.fr.

25 communes membres : Ajain - Anzême - La Brionne - Bussière-Dunoise - La Chapelle-Taillefert - Gartempe - Glénic - Guéret - Jouillat - Mazeirat - Montaigut-le-Blanc - Peyrabout - Saint-Christophe - Saint-Éloi - Saint-Fiel - Saint-Laurent - Saint-Léger-le-Guérotois - Saint-Sylvain-Montaigut - Saint-Sulpice-le-Guérotois - Saint-Vaury - Saint-Victor-en-Marche - Saint-Yrieix-les-Bois - Sainte-Feyre - La Saunière - Savennes

[La lettre du Grand Guéret] automne 2019



Saperlipetons reçoit Jeanne Ashbé



La quinzaine de la petite enfance, destinée à la fois au grand public et aux professionnels de la petite enfance, se déroulera du 19 au 30 novembre 2019, à la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret et sur l'agglomération. Pour cette 4^e édition, la BM du Grand Guéret met à l'honneur l'auteur et illustratrice Jeanne Ashbé et programme des animations autour du thème du langage...

Quelle meilleure auteur et illustratrice que Jeanne Ashbé pour nous parler du langage... ?

Jeanne Ashbé, originaire de Belgique, a grandi dans une famille nombreuse et suivi des études universitaires au Québec où elle travaille ensuite en tant que thérapeute du langage dans un hôpital pour enfants, avant de rentrer fonder une famille de 5 enfants dans son pays natal. C'est là qu'elle commence à écrire et illustrer des livres, notamment pour les enfants de 0 à 3 ans.

Jeanne Ashbé développe la littérature jeunesse pour les très jeunes enfants alors que le langage n'est pas encore acquis, montrant ainsi l'importance de la lecture chez les tout-petits.

En parallèle, elle travaille pour la presse et anime des formations à la lecture aux enfants. Elle a obtenu de nombreux prix en Europe, en Asie et aux États-Unis et ses livres sont traduits dans une douzaine de langues.

La Bibliothèque Multimédia est fière de la recevoir et d'exposer ses œuvres jusqu'à fin novembre.

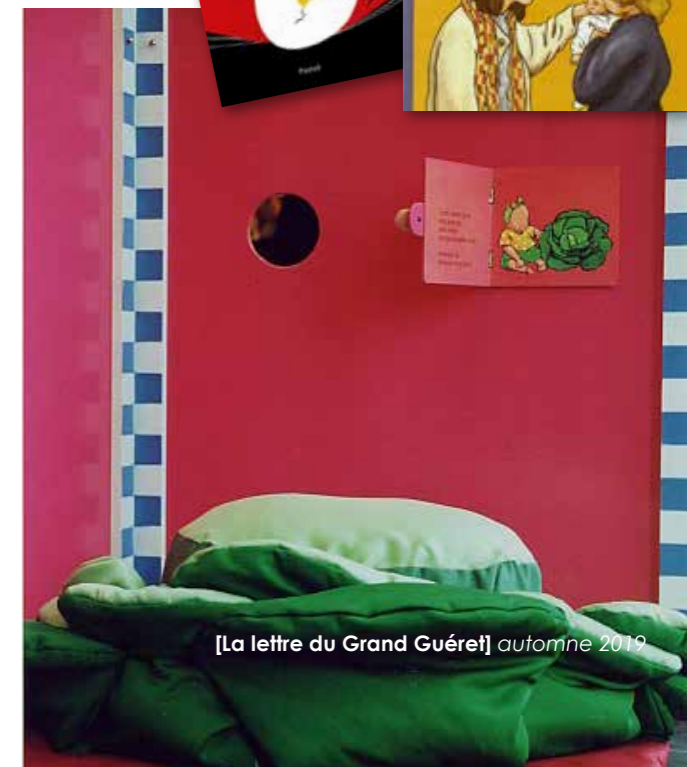
Véritable temps fort de la programmation culturelle du réseau de lecture publique du territoire, cet événement se veut un temps de découverte, de réflexion et de débats autour des problématiques touchant à la petite enfance, tout en restant ludique. Il a également pour but la valorisation de la lecture et de la tradition orale auprès des parents, des tout-petits et des professionnels de la petite enfance.

Saperlipetons réunit de nombreux partenaires autour d'une programmation riche, avec entre autres : des rencontres avec Jeanne Ashbé, des ciné-goûters au cinéma Le Sénéchal, des séances de contes, un spectacle, une conférence, des lectures...

Retrouvez le programme des animations sur www.bm-grandgueret.fr ou

dans le dépliant dédié

Contact : Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret - 05 87 63 00 08



[La lettre du Grand Guéret] automne 2019